

**LE 4 OCTOBRE 2021**

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA MUNICIPALITÉ DE HATLEY**

**1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE ET PRÉSENCE**

Assemblée ordinaire du conseil municipal de Hatley, tenue au 2100, route 143, Hatley (Québec), lundi le 4 octobre 2021 à 19 h, présidée par M. Denis Ferland, maire et à laquelle assistent les conseillers suivants :

M. Guy Massicotte, M. Éric Hammal, M. Gilles Viens et les conseillères, Mme Chantal Montminy et Mme Hélène Daneau.

Assiste également à l'assemblée M. André Martel, directeur général et secrétaire-trésorier.

Le maire ayant constaté le quorum, il ouvre l'assemblée devant 10 citoyens.

**2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**Résolution  
2021-131**

Il est proposé par le conseiller Éric Hammal, et résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que soumis.

Le point divers reste ouvert.

**ORDRE DU JOUR  
De l'assemblée du 4 octobre 2021**

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET PRÉSENCES**

**2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL**

3.1 Adoption du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 7 septembre 2021

**4. CORRESPONDANCE**

4.1 Correspondance générale

**5. ADMINISTRATION**

5.1 Protocole avec le MTQ – Volet Accélération des investissements sur le réseau routier local (AIRRL) – pour les chemins de Barnston et Kingscroft – Modification de la résolution 2021-117

5.2 Demande d'aide financière - Volet 2 du Programme pour une protection accrue des sources d'eau potable (PPASEP)

5.3 Renouvellement du contrat d'assurance – FQM Assurance

5.4 Dépôt du nouveau rôle d'évaluation 2022-2023-2024

5.5 Changement de personne comme signataire des chèques et effets bancaires

**6. TRANSPORT – VOIRIE**

6.1 Ajout

**7. SÉCURITÉ PUBLIQUE**

7.1 Ajout

**8. URBANISME**

8.1 Dépôt du rapport cumulatif de l'inspecteur en bâtiment pour la période terminant en septembre 2021

8.2 Lot 4 666 067, 17 rue Meadow – PIIA 2021-09-0019

8.3 Lot 4 665 493, 18 rue des Hirondelles – Dérogation mineure 2021-09-0018

8.4 Lots 4 666 209, 4 666 211 et 4 666 645 – Demande à la CPTAQ

9. **HYGIÈNE DU MILIEU**
  - 9.1 Ajout
10. **LOISIRS ET CULTURE**
  - 10.1 Ajout
11. **FINANCES**
  - 11.1 Rapport de délégation de compétence
  - 11.2 Autorisation de paiement des comptes payés et à payer
  - 11.3 Dépôt de l'état comparatif de fonctionnement au 30 septembre 2021
12. **DIVERS**
  - 12.1 Ajout
13. **PÉRIODE DE QUESTIONS**
14. **FERMETURE DE L'ASSEMBLÉE**

**Adopté à l'unanimité.**

### **3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL**

#### **3.1 Adoption du procès-verbal de l'assemblée ordinaire tenue le 7 septembre 2021**

Il est proposé par la conseillère Hélène Daneau que le procès-verbal de l'assemblée ordinaire tenue le 7 septembre 2021 soit adopté tel quel.

**Adopté à l'unanimité.**

### **4. CORRESPONDANCE**

#### **4.1 Correspondance générale**

Le directeur général dépose un bordereau de la correspondance reçue depuis la dernière assemblée. La correspondance sera traitée conformément aux indications du Conseil.

### **5. ADMINISTRATION**

#### **5.1 Protocole avec le MTQ – Volet Accélération des investissements sur le réseau routier local (AIRRL) – pour les chemins de Barnston et Kingscroft Modification de la résolution 2021-117**

**Considérant que** la municipalité de Hatley a pris connaissance des modalités d'application du volet Redressement et Accélération du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL);

**Considérant que** la municipalité a adopté la *Résolution 2021-029 Demande d'aide financière au ministère des Transports – volet Redressement et Accélération du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) – pour les chemins Barnston et Kingscroft*;

**Considérant** la lettre du ministre des Transports du Québec reçue confirmant une aide financière pour le Projet : Programme d'aide à la voirie locale pour les chemins Kingscroft et Barnston / Dossier no : YAY88927, No SFP : 154217114;

**Considérant** que la municipalité de Hatley a reçu une lettre d'annonce pour le projet mentionné en objet et qu'une convention d'aide financière est exigée par le ministre;

**Considérant qu'il y lieu d'établir un protocole d'entente entre la municipalité de Hatley et le Ministre des Transport du Québec afin de déterminer les obligations des parties;**

**Résolution  
2021-132**

**Considérant que** le chargé de projet de la municipalité de Hatley, M. André Martel agit à titre de représentant de cette dernière auprès du Ministère dans le cadre de ce dossier;

**Résolution  
2021-133**

**POUR CES MOTIFS**, sur la proposition du conseiller Gilles Viens, appuyée par la conseillère Chantal Montminy, il est unanimement résolu et adopté que le conseil de la municipalité de Hatley confirme son engagement à faire réaliser les travaux admissibles selon les modalités d'application en vigueur, reconnaissant qu'en cas de non-respect de celles-ci l'aide financière octroyée sera résilié et certifie que le maire M. Denis Ferland et le directeur général, M. André Martel sont dûment autorisés à signer tout document ou entente avec le Ministre des Transports du Québec relativement à l'aide financière à recevoir dans le cadre du Projet; Programme d'aide à la voirie locale pour les chemins Kingscroft et Barnston / Dossier no : YAY88927, No SFP : 154217114.

**Adopté à l'unanimité.**

**5.2 Demande d'aide financière - Volet 2 du Programme pour une protection accrue des sources d'eau potable (PPASEP)**

**LE MAIRE M. DENIS FERLAND DÉCLARE SON INTÉRÊT DANS CE DOSSIER PUISQUE LA FERME VISÉE PAR LA DEMANDE EST LA PROPRIÉTÉ D'UN MEMBRE DE SA FAMILLE. IL NE PARTICIPE PAS À LA DISCUSSION, NI AU VOTE.**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Hatley a pris connaissance du cadre normatif détaillant les règles et normes du PPASEP;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Hatley désire présenter une demande d'aide financière au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques dans le cadre du volet 2 du PPASEP afin de compenser les pertes financières des producteurs qui ont dû modifier leurs pratiques agricoles dans les aires de protection des sources d'eau potable;

**Résolution  
2021-134**

Il est proposé par le conseiller Guy Massicotte, et résolu;

**QUE** le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

**QUE** le conseil de la Municipalité de Hatley autorise la présentation d'une demande d'aide financière dans le cadre du volet 2 du PPASEP;

**QUE** monsieur André Martel, directeur général, soit autorisé à signer les documents de demande de subvention relatifs aux compensations des pertes financières des producteurs agricoles dans le cadre du volet 2 du PPASEP.

**Adopté à la majorité, le maire s'étant abstenu.**

**5.3 Renouvellement du contrat d'assurance – FQM Assurance**

**Résolution  
2021-135**

Il est proposé par le conseiller Éric Hammal, et résolu de procéder au renouvellement de la police d'assurance de la municipalité auprès de la FQM Assurance pour la période du 1er novembre 2021 au 31 octobre 2022 au coût de 13 740 \$, plus taxes.

**Adopté à l'unanimité.**

**5.4 Dépôt du nouveau rôle d'évaluation 2022-2023-2024**

Le directeur général dépose l'avis à l'effet que le rôle triennal d'évaluation foncière de la municipalité de Hatley, devant être en vigueur durant les exercices financiers 2022-2023-2024, a été déposé à son bureau le 15 septembre 2021, et que toute personne peut en prendre connaissance à l'hôtel de ville, durant les heures d'affaires régulières.

Conformément aux dispositions de l'article 74 de la Loi sur la fiscalité municipale, avis est également donné que toute personne qui a un intérêt à contester l'exactitude, la présence ou l'absence d'une inscription à ce rôle, relativement à un bien dont elle-même

ou une autre personne est propriétaire, peut déposer une demande de révision prévue par la section I du chapitre X de cette loi.

Pour être recevable, une telle demande de révision doit remplir les conditions suivantes :

- \* être déposée avant le 1er mai 2022 (au plus tard le 30 avril 2022);
- \* être déposée à l'endroit suivant ou y être envoyée par courrier recommandé :

MRC Memphrémagog  
455, rue MacDonald  
Magog (Québec) J1X 1M2

- \* être faite sur le formulaire prescrit à cette fin et disponible à l'endroit ci-dessus indiqué;
- \* être accompagnée de la somme d'argent déterminée par le règlement 11-97 de la MRC Memphrémagog et applicable à l'unité d'évaluation visée par la demande.

Le nouveau rôle d'évaluation représente une augmentation moyenne de :

Résidentielle	18.3 %
Commerciale	11.6 %
Agricole	24.4 %
Terrains vacants	24.0 %
Non imposable	30.5 %

Moyenne globale de 20.2 %

## **5.5 Changement de personne comme signataire des chèques et effets bancaires**

**CONSIDÉRANT** le départ du maire, M. Denis Ferland;

**CONSIDÉRANT** l'élection par acclamation de la mairesse Mme Hélène Daneau;

**Résolution  
2021-136**

Il est proposé par le conseiller Guy Massicotte, et résolu que la municipalité de Hatley autorise Mme Hélène Daneau à signer les chèques et effets bancaire en remplacement de M. Denis Ferland tout en conservant le conseiller, M. Gilles Viens, la directrice générale adjointe, Mme Abelle L'Écuyer-Legault et le directeur général, M. André Martel comme signataire.

**Adopté à l'unanimité.**

## **TRANSPORT – VOIRIE**

### **6.1 Aucun**

## **7. SÉCURITÉ PUBLIQUE**

### **7.1 Aucun**

## **8. URBANISME**

### **8.1 Dépôt du rapport cumulatif de l'inspecteur en bâtiment pour la période terminant en septembre 2021**

Le directeur général dépose le rapport cumulatif des émissions des permis pour la période terminant en septembre 2021. Pour la période visée, 5 permis de construction pour un montant de 567 499 \$, 37 permis de rénovation/modification ont été émis pour un montant de 2 248 297 \$, 23 permis pour garages et piscines pour 727 677 \$ et 10 permis dans la catégorie autre.

## **8.2 Lot 4 666 067, 17 rue Meadow – PIIA 2021-09-0019**

**Considérant** que la propriétaire du lot 4 666 067, situé au 17, rue Meadow a soumis une demande de rénovation visant le retrait d'une fenêtre situé en cour latérale, afin d'y installer une porte-patio;

**Considérant** que l'immeuble est assujetti au règlement sur les PIIA 2006;

**Considérant** que les travaux de modification des bâtiments dans le secteurs assujettis doivent être analysés par le comité consultatif en urbanisme selon les critères du règlement;

**Considérant** que les portes-patios sont à éviter sur les façades latérales et qu'on doit favoriser les portes françaises en remplacement;

**Considérant** que le projet consiste à remplacer une baie vitrée située sur la façade latérale du bâtiment principal par une porte-patio;

**Considérant** que selon l'analyse effectuée par le comité consultatif en urbanisme, le projet respecte les critères d'analyse du règlement sur les PIIA;

**Considérant** que les membres du comité consultatif en urbanisme (CCU) recommandent l'acceptation de la demande;

**Considérant** que les membres du conseil ont pris connaissance des documents relatifs à la demande.

### **Résolution 2021-137**

Il est proposé par le conseiller Gilles Viens, et résolu d'accepter la demande de rénovation de l'immeuble situé au 17, rue Meadow consistant à remplacer une baie vitrée située sur la façade latérale du bâtiment principal par une porte-patio, le tout conformément aux images soumises.

**Adopté à l'unanimité.**

## **8.3 Lot 4 665 493, 18 rue des Hirondelles – Dérogation mineure 2021-09-0018**

**Considérant** que le propriétaire du lot 4 665 493, situé au 18, rue des Hirondelles a soumis une demande de dérogation mineure concernant la modernisation du bâtiment principal existant, soit l'ajout d'un deuxième étage;

**Considérant** que le propriétaire souhaite obtenir l'autorisation d'augmenter la hauteur du bâtiment principale à 7,92 mètres, plutôt que 7,5 mètres, tel que requis à l'article 8.4 *in fine* du *Règlement de zonage 98-06*;

**Considérant** que la hauteur du bâtiment actuel est de 16 pieds en raison des pieux vissés qui soulèvent le bâtiment à une hauteur importante afin que ce dernier soit au-dessus de la cote d'inondation applicable à ce secteur;

**Considérant** que le bâtiment est situé en zone inondable et qu'il n'est donc pas possible d'agrandir le bâtiment autrement que par l'ajout d'un étage à la construction actuelle;

**Considérant** que le demandeur demande que la hauteur sous plafond du deuxième étage, lequel sera utilisé comme chambre, sera de 2,4 m (8 pieds) et que le propriétaire construira un toit plat;

**Considérant** que la dérogation ne porterait pas atteinte à la jouissance par les propriétaires des immeubles voisins de leur droit de propriété considérant que les terrains de l'autre côté de la rue sont non construisibles et qu'aucune fenêtre ne sera installée sur les faces latérales;

**Considérant** que l'application des dispositions du règlement de zonage ont pour effet de causer un préjudice au requérant;

**Considérant** que les membres du comité consultatif en urbanisme (CCU) recommandent l'acceptation de la demande;

**Considérant** que les membres du conseil ont pris connaissance des documents relatifs à la demande.

**Résolution  
2021-138**

Il est proposé par la conseillère Chantal Montminy, et résolu d'accepter la demande de dérogation mineure déposée par le propriétaire du lot 4 665 493, situé au 18, rue des Hirondelles visant l'autorisation d'augmenter la hauteur du bâtiment principale à 7,92 mètres, plutôt que 7,5 mètres, tel que requis à l'article 8.4 *in fine* du *Règlement de zonage 98-06*.

**Adopté à l'unanimité.**

**8.4 Lots 4 666 209, 4 666 211 et 4 666 645 – Demande à la CPTAQ**

**Considérant que** le propriétaire du lot 4 666 209 a présenté une demande d'autorisation à la CPTAQ pour l'aliénation et utilisation à d'autres fins que l'agriculture;

**Considérant que** le propriétaire du lot 4 666 209 a présenté une demande identique il y a un peu plus d'un an, tel qu'il appert de la résolution 2020-014 et que le mandataire du demandeur précise que la présente demande est en tout point identique à l'ancienne;

**Considérant que** la demande doit être représentée à la CPTAQ car le dossier 426463 a été fermé sans que la transaction ait lieu dans les délais prescrits par la décision rendue par la CPTAQ;

**Considérant que** l'analyse du projet en fonction de l'article 62 de la loi sur la protection du territoire et des activités agricoles a déjà été effectuée en janvier 2020;

**Considérant qu'**aucun changement n'est survenu dans la réglementation municipale ni dans la situation du demandeur depuis la présentation de la demande d'autorisation qui a fait l'objet d'une résolution en janvier 2020.

**Résolution  
2021-139**

Il est proposé par le conseiller Gilles Viens, et résolu de maintenir la résolution 2020-014, laquelle est applicable à la présente demande, et d'ainsi appuyer la demande d'autorisation à la CPTAQ pour les lots 4 666 209, 4 666 211-P et 4 666 6450-P.

**Adopté à l'unanimité.**

**9. HYGIÈNE DU MILIEU**

**9.1 Aucun**

**10. LOISIR ET CULTURE**

**10.1 Aucun**

**11. FINANCES**

**11.1 Rapport de délégation de compétence**

En conformité avec le *Règlement 2007-08* décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaire et autorisant une délégation de compétence, le directeur général dépose son rapport sur les dépenses qu'il a autorisées pour un montant total de 2 112.88 \$, pour le mois de septembre 2021.

**11.2 Autorisation de paiement des comptes payés et à payer**

**Considérant** que le directeur général dépose une liste des chèques émis depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2021;

**Résolution  
2021-140**

Il est proposé par le conseiller Guy Massicotte, et résolu :

De ratifier le paiement des salaires des employés pour le mois de septembre 2021 via des dépôts directs pour les semaines finissant les 11, 18, 25 septembre et 2 octobre pour un montant total de 19 467.42 \$.

De ratifier le paiement des dépenses du chèque numéro 9826 au chèque 9849 pour un montant de 29 527.40 \$ et 25 dépôts directs pour un montant de 25 869.57 \$;

Numéro d'écriture	Numéro chèque	Fournisseur	Description de l'achat	Montant
202100419	9826	HYDRO QUÉBEC	Lumière de rues, Hôtel de ville, etc.	1 096,39 \$
	420	9827 MRC MEMPHRÉMAGOG	Équilibration	816,00 \$
	421	9828 EXC. ROGER MADORE	Entrée d'eau	517,39 \$
	422	9829 MINISTRE DES FINANCES	REMISES DE L'EMPLOYEUR	8 532,71 \$
	423	9830 RECEVEUR GENERAL	REMISES DE L'EMPLOYEUR	3 607,53 \$
	427	9831 BELL CANADA	Chemin Bowen	342,31 \$
	428	9832 FONDS D'INFORMATION	Avis de mutation	10,00 \$
	431	9833 BELL MOBILITÉ	Cellulaire	120,01 \$
	433	9834 QUADIENT CANADA GROUPE FINANCIER	Timbreuses	182,64 \$
	434	9835 EMPIRE	REMISES DE L'EMPLOYEUR	1 162,74 \$
	436	9836 MARCHÉ PATRY	Lait	3,49 \$
	439	9837 XPLORNET	Frais mensuel	206,96 \$
	440	9838 TRANSPORT TAYLOR	Cueillettes de recyclage	2 722,33 \$
	450	9839 IMPRIMERIE BEAULIEU	Livrets de mesurage	284,85 \$
	452	9840 LOCATION SSJ	Déchiquteuse	314,44 \$
	454	9841 VIVACO	Ciment, bois, écrous, etc.	104,12 \$
	455	9842 N4 MOBILE	Frais mensuel internet	236,72 \$
	459	9844 9152-2425 QC INC	Cueillettes de déchets et compostables	5 094,96 \$
	460	9845 ROUTHIER ÉQUIP.	Rondelles	1,80 \$
	462	9846 GENEVIÈVE NADEAU	Remb. Surcharge non-résident	500,00 \$
	463	9847 CAUCA	Système d'alerte de masse	2 480,01 \$
	465	9848 PAOLA TRÉPANIER	Remb. Surcharge non-résident	1 000,00 \$
	466	9849 NIENKE VAN DER WIJK ASS. POMPIER AYER'S	Remb. Surcharge non-résident	40,00 \$
	467	9850 CLIFF	Commandite pour l'Halloween	150,00 \$
				29 527,40 \$
202100424	Dépôt	EUROFINS ENVIRONEX	Analyse d'eau	344,33 \$
	425	Dépôt ARMATURE COATICOOK	Appel de service	924,99 \$
	426	Dépôt SERVICE EXP	Honoraires professionnels	764,58 \$
	428	Dépôt CHANTAL MONTMINY	Congrès FQM 2021	390,36 \$
	430	Dépôt INFORMATIQUE ORFORD	Problème de courriel et de réseau	241,45 \$
	432	Dépôt AQUA-PRO	Pièces pour pompes	47,03 \$
	435	Dépôt ÉRIC HAMMAL	Congrès FQM 2021	390,36 \$
	437	Dépôt HTCK	Essence voirie	436,29 \$
	438	Dépôt DENIS FERLAND CENTRE PEINTURE	Congrès FQM 2021	390,36 \$
	441	Dépôt LAROCHE	Peinture jaune	28,70 \$
	442	Dépôt HUOT	Appel de service	468,85 \$
	443	Dépôt MARIO ST-PIERRE RESSOURCERIE	Frais déplacement et remboursement	332,85 \$
	444	Dépôt FRONTIÈRES	Versement annuel 4/4	2 795,04 \$
	445	Dépôt BOB POULIOT	Photocopieur	583,43 \$
	446	Dépôt GUY MASSICOTTE	Congrès FQM 2021	390,36 \$
	447	Dépôt BUREAU EN GROS	Fourniture de bureau	166,69 \$
	448	Dépôt ANDRÉ MARTEL	Repas conseil, LogMein et	802,30 \$

			déplacement	
449	Dépôt	DOLORES PAGE	Comité Loisirs	30,00 \$
451	Dépôt	CONST GOUDREAU	Nivelage	523,14 \$
453	Dépôt	HÉLÈNE DANEAU	Congrès FQM 2021	390,36 \$
456	Dépôt	CAIN LAMARRE	Service professionnel	123,75 \$
457	Dépôt	ANNE-MARIE HOULE	Remb. Surcharge non-résident	76,50 \$
458	Dépôt	CHRISTIAN DUMAS	Entretien ménager	120,00 \$
461	Dépôt	FQM ASSURANCE	Assurance 2021-2022	14 976,60 \$
464	Dépôt	MARIE-PASCALE GUYADER	Entretien ménager	131,25 \$
				25 869,57 \$

**Adopté à l'unanimité.**

### **11.3 Dépôt de l'état de fonctionnement au 30 septembre 2021**

Le directeur général dépose l'état de fonctionnement au 30 septembre 2021.

## **12. DIVERS**

### **12.1 Ajout**

## **13. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Un citoyen tient à remercier le maire sortant, M Denis Ferland pour tout le travail accompli durant les dernières années. Il tient aussi à remercier et féliciter l'ensemble des élus, le directeur général et l'inspecteur en voirie pour leur excellent travail et leur dévouement. Le citoyen a apprécié le traitement des dossiers qui ont toujours été fait dans la justice et le respect envers les citoyens. Le maire et le directeur général remercient le citoyen pour ses commentaires élogieux.

Un citoyen demande si la requête des résidents de la rue des Peupliers, concernant la désignation comme chemin de tolérance, est toujours active et se demande à quand ils peuvent espérer un suivi. Le directeur général précise que la demande est toujours active et qu'une rencontre aura lieu dans les prochaines semaines avec les représentants dans le but de leur expliquer les tenants et aboutissants dans le dossier.

## **14. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

L'ordre du jour étant épuisé, la session est levée par le conseiller Éric Hammal, il est 19 h 27.

---

Denis Ferland  
Maire

---

André Martel  
Directeur général/secrétaire-trésorier